

CERTIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTIES

Le notaire soussigné certifie et atteste que l'identité des parties aux présentes lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE

Comprenant :

- Pages : *deux*
 - Renvois : *neaut*
 - Blanc barré : *neaut*
 - Ligne entière rayée nulle : *neaut*
 - Chiffre nul : *neaut*
 - Mot nul : *neaut*
- R.D* *B-B* *M-J*
- FJ*

Et après lecture faite, les parties ont certifié exactes, chacune en ce qui la concerne, les déclarations contenues au présent acte, puis Monsieur Pierre ABADIE, cleric habilité et assermenté à cet effet a recueilli la signature des parties et a signé.

Et le notaire a lui-même signé.

FAIT en l'Etude du notaire soussigné, les jour, mois et an susdits.

Louta *Sofie* *Abadie*

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

[Signature]